

La hausse des températures et l'humidité des sols relancent la végétation toutes cultures confondues. Les températures sont dans les normales de saison, mais comme l'an passé une tendance se confirme avec des minimales inférieures à la moyenne et des maximales supérieures. Il en résulte des amplitudes thermiques assez importantes, associées à des rayonnements déficitaires sur les deux premières décades du mois. Ces conditions un peu stressantes peuvent favoriser l'apparition de symptômes physiologiques après certains traitements, notamment à base de triazole sur blé. A ne pas confondre avec de la septoriose.

Les potentiels des céréales d'hiver restent malgré tout assez favorables. Les derniers apports d'azote ont visiblement bien fonctionné. Avec la généralisation du stade fin-gonflement un fongicide va bientôt être à positionner sur les parcelles qui n'ont pas encore nécessité d'intervention à ce jour. En betteraves outre les désherbages mécaniques ou chimiques, le suivi pucerons est à maintenir, certaines parcelles n'ont pas encore nécessité de protection

BLE

Septoriose : risque ROUGE maintenu en situation à risque élevé à JAUNE

Les nombreuses contaminations qui ont été enregistrées depuis le début du mois, mettent du temps à sortir en raison des températures fraîches de la première quinzaine, mais des sorties de taches imminents sont attendues.

- Les situations à risque élevé avec variétés sensibles ET semis avant le 20 octobre, ont normalement été protégées. Risque ROUGE, bien relayer au stade début épiaison sur septoriose ou tout début sortie des premières étamines si vous visez la fusariose en parcelles à risque (voire grille Arvalis). Attention de ne pas laisser de trou dans la protection à un moment critique.
- En situation à risque modéré, avec variétés sensible OU semis avant le 20 octobre, continuer le suivi à vue et respecter les seuils de 20% de F3 touchées (variétés sensibles) ou de 50% de F3 touchées (variétés tolérantes). Risque ORANGE, c'est-à-dire que si vous n'observez pas, intervenez.
- En situation à risque faible avec variété tolérante ET semis après le 20 octobre, surveiller le seuil de 50% des F3 touchées. Ne traiter que sur confirmation visuelle OU à l'apparition du stade fin gonflement – début épiaison. Risque JAUNE.
- Les situations à risque faible avec variété tolérante ET semis après le 20 octobre ET système intégré ou agriculture de conservation, les cultures se défendent mieux, et on pourra généralement attendre le stade gonflement à début épiaison pour intervenir une seule fois à dose réduite. Le niveau de risque passe en JAUNE car ce stade est proche, voire atteint dans les parcelles les plus précoces.

Pour les parcelles Optiprotect continuer désormais le suivi à vue et appliquer les règles ci-dessus.

En présence de rouille jaune

En présence de pustules, démarrer la protection sans délai. Toutefois seulement 5% des parcelles du réseau BSV étaient concernées cette semaine, mais avec des attaques fortes. Voir la liste des variétés à suivre en priorité dans l'anté-précédent message.

L'oïdium sur les gaines n'est pas dommageable. N'intervenir qu'à partir de 20% des 3 dernières feuilles touchées. Par sécurité, observer dans les zones les plus à risque tels que des fonds humides par exemple.

Cécidomyies : parcelles à risque à suivre

Les parcelles à risque sont historiques, donc normalement connues de votre part et concerne préférentiellement des zones abritées, des fonds humides, la proximité de bois, les blés sur blé, le risque étant plus fort si ces critères se cumulent.

A partir du stade gaines éclatées, placer 2 cuvettes jaunes, le bord à hauteur de végétation. A partir de 10 captures par jour il y a un risque. Se positionner alors à hauteur d'épis sans bouger lors des soirées calmes et chaudes pour observer si des femelles se mettent en position de ponte sur les épis. Seulement si tous ces critères sont réunis intervenir le soir même. Ne pas intervenir sur les variétés résistantes.

BETTERAVES

Accentuer le suivi pucerons

Beaucoup de parcelles ont désormais reçu une application sur pucerons verts (plus rarement sur pucerons noirs). Mais ce n'est pas une fatalité. Les parcelles encore indemnes ne sont pas des exceptions. Il s'agit généralement de parcelles dans des systèmes de culture sans insecticides foliaires depuis de nombreuses années et dans lesquelles les processus de régulation naturels sont à l'œuvre et efficaces. Continuer le suivi à vue qui est facilité et fiabilisé par la pose de plaques jaunes engluées afin de détecter l'arrivée en parcelles. A ce moment, commencer le suivi sur plante pour détecter le seuil de 10% de plantes colonisées pour le puceron vert, et 50% des plantes colonisés pour les pucerons noirs (30% en cas de végétation pénalisée ce qui n'est pas le cas).

Bien choisir son aphicide

Ne pas utiliser de solution type Pyrèthe + pirimicarbe car il y a trop de résistance sur pucerons verts donc peu d'efficacité, alors que le produit (pyrèthre) est très peu sélectif des autres insectes en général, donc des nombreux auxiliaires.

Pour une première intervention à partir du stade 6 feuilles, utiliser si besoin [Teppeki](#) 0,14 kg/ha (Flonicamide) en une seule application par campagne. Intervenir en association lors d'un passage herbicide sinon ajouter de l'huile. Voir description du produit dans le précédent message. Si un relais est nécessaire, utiliser Movento (sans mélange). Ne pas hésiter à intervenir avec une rampe de localisation pour éviter de mettre 30 €/ha de produit par terre dans l'inter-rang.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 21 mai 2019 (BSV G.C. N°14), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites porté par l'APCA.